

CAHIER DES CHARGES

APPEL A PROJET INCLUSIF

Participation au Carnaval 2024

FEDERATION ASSOCIATIVE COLUMERINE

POLE DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF - MANIFESTATIONS

CALENDRIER

Publication de l'appel à projet : 7 août 2023

Date limite des dépôts de candidatures : 30 septembre 2023

Première réunion en septembre 2023

REMISE DU DOSSIER :

Le dossier devra être envoyé par mail : inscription.vie.associative@mairie-colomiers.fr

Où envoyé ou bien déposé en main propre à :

Mairie de Colomiers

Pôle Développement Associatif - manifestations

1, place de l'Hôtel de ville

31773 COLOMIERS CEDEX

Tél : 05 61 15 23 82

Dès réception du dossier déposé, un accusé de dépôt sera remis.

Pour les dossiers envoyés par courrier ou courriel, un mail de réception sera envoyé.



Cet appel à projet est porté par la Fédération Associative Columérine avec le soutien de la Ville de Colomiers via le Pôle Développement Associatif – Manifestations. Il propose aux structures, associations et publics columérins d'y répondre par un acte de candidature pour un projet de construction de char, de groupe piéton ou logistique.

Le carnaval est un évènement populaire majeur, un moment de partage et de fête, regroupant toutes les expressions artistiques pour les chars, structures mobiles, pour les groupes piétons, musique, danse, costumes, coiffes..., tout en respectant une préoccupation environnementale et durable.

La participation à cet appel à projet devra être élaborée en fonction du contexte décrit ci-dessous.

I. CONTEXTE

Rendez-vous le dimanche 3 mars 2024.

Le carnaval de Colomiers est un moment attendu de tous, une grande fête à la sortie de l'hiver pour annoncer l'arrivée du printemps. Des moments de partages, de déambulations dans l'espace public.

Pour l'édition 2024, la Fédération Associative Columérine souhaite mettre en place un défilé fait de chars, de groupes piétons, de groupes artistiques, de groupes musicaux et de publics déguisés.

C'est pourquoi, nous souhaiterions des propositions visuelles et animées qui suscitent la curiosité et l'émerveillement, tout en contribuant au renforcement du lien social, de l'action de proximité.

Répondez à cet appel à projet : Si vous êtes une association, une structure, que vous souhaitez partager une idée originale, un projet artistique inclusif, pourquoi pas innovant dans le cadre du Carnaval 2024 de la Ville de Colomiers.

Répondez à cet appel à projet : Si vous avez l'âme d'un bénévole qui aime les collaborations entre les habitants d'un même territoire, partager son savoir faire, les petites missions en transversalité qui font les grandes manifestations.

II. PERIMETRE DE L'APPEL A PROJET ET OBJECTIFS

1. Publics concernés par l'appel à projet et calendrier

L'appel à projet « Participation au carnaval 2024 » concerne les structures et les publics suivants :

- Les associations columérines.
- Les structures de la Ville (CCAS, Maisons Citoyennes, ALAE, Centres de loisirs, crèches,).
- Les structures implantées dans la ville (établissements scolaires, EHPAD, l'YMCA,).
- Les Columérines et Columérins.

L'appel à projet court de septembre 2023 au 3 mars 2024.

2. Objectifs de l'appel à projet

Ils sont au nombre de trois et se déclinent comme suit :

a. Les objectifs généraux :

- Générer un moment collectif, participatif, collaboratif et festif.
- Inviter les associations et l'ensemble des structures de la Ville à participer au Carnaval.

b. Les objectifs logistiques : (liste non exhaustive - voir annexe 3)

- Mise en sachet des confettis biodégradables.
- Encadrement.
- Couture et confection de déguisement.
- Confection pour la décoration des chars (ex : confection de fleur en papier, apport de végétaux,...).
- Aide pour la conception des chars (ex : compétences en bricolage).
- Autre compétence

c. Les objectifs d'animations :

- Concevoir un char en respectant la thématique.
- Participer en constituant un groupe piéton.
- Animation spectacle de rue

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Comment faire ?

- Proposer un projet innovant, une démarche expérimentale.
- Réaliser le projet dans le temps imparti.
- Les projets inter associatifs du territoire seront privilégiés.
- Construire et réaliser le projet en partenariat avec les acteurs du territoire. (Acteurs sociaux, médicosociaux, culturels, environnementaux...)

2. Les modalités

- Les dossiers reçus feront l'objet d'une présélection.
- Les projets seront analysés au regard de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur efficacité, (rapport qualité/coût).
- La notification des décisions argumentée par courriel.

3. Participation financière et conventionnement

- Pour le char : Remboursement des sommes engagées, plafonnées à 250 € TTC* sur justificatif.
- Pour le groupe piéton : une participation de 150 € TTC* maximum sera octroyée.
- Pour la logistique, aucune participation financière, il s'agit d'un acte bénévole.

**Dans la limite du budget octroyé à cette opération.*

Une convention sera établie pour l'ensemble de ses actions.

IV. CHARTE ETHIQUE DU PROJET

1. Engagements du bénévole

- S'engage à mener à terme les missions qui lui sont confiées.
- A participer aux réunions de coordination.

2. Engagements de la Fédération Associative Columérine

Elle prendra à sa charge les éléments suivants :

- Conviera tous les bénévoles à la soirée inaugurale du vendredi 1^{er} mars. 2024.
- Veillera à ce que les missions définies des bénévoles ne dépassent pas le cadre fixé.
- Conviera tous les bénévoles au goûter à la fin du carnaval.

Pièces à fournir pour candidater: (voir annexe 1 et 2)

- Fiche d'information générale de l'association ou de la structure
- Présentation simple de l'action.
- Budget prévisionnel

Annexe 1 - IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Adresse postale

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel :

Site internet

Facebook

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU PROJET

Nom

Prénom

Courriel

Fonction dans l'association

Annexe 2 - IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet

Descriptif de l'action

Date et durée de mise en œuvre

Moyens nécessaires : Indiquer les équipements, le matériel, les locaux utilisés

Nombre de bénévoles nécessaires

Nombre de bénévoles disponibles (bénévoles qui pourraient soutenir un autre projet)

Partenariats : ex inter associatif

BUDGET PREVISIONNEL

(A compléter uniquement pour les objectifs d'animations)

Dépenses*	
Achats (matériel, fournitures)	
Autres coûts	
Total TTC	

*Présenter les justificatifs

Annexe 3 – MISSION LOGISTIQUE

Nom Prénom

Téléphone Courriel

Vous êtes :

Particulier

Association

Structure

Nombre de bénévoles :

Les missions :

Mise en sachet des confettis biodégradables

Sécurité : poste de signaleur (accompagner le trajet de la parade)

Couture, confection de déguisement... (ex : réaliser, customiser, gestion du parc accessoires et costumes)

Confection pour la décoration des chars (ex : confection de fleur en papier, apport de végétaux,...)

Aide pour la conception des chars (ex : compétences en bricolage)

Mise en place du goûter

Autre compétence :

Indiquez en quelques lignes, ce que vous souhaitez apporter comme compétence

Veillez envoyer votre participation par mail à l'adresse suivante :
inscription.vie.associative@mairie-colomiers.fr

RGPD (les informations communiquées ne seront pas diffusées)